

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Retiré

AMENDEMENT

N ° SPE937

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 93

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les employeurs peuvent actuellement s'exonérer de l'obligation d'embaucher des personnes en situation de handicap en accueillant des personnes handicapées pour des périodes de mise en situation du milieu professionnel.

Nous contestons cette possibilité qui déresponsabilise les employeurs et maintient les personnes en situation de handicap dans des états de précarités. Cet article ayant pour but de préciser le régime de cette dérogation, et sans que l'on est aucune précision, nous ne pouvons que nous y opposer.